

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

MAIRIE D'ASQUINS



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-six, **le jeudi 3 septembre à 18 heures** s'est tenu une réunion du conseil municipal de la commune d'ASQUINS, dans la salle Paul MEUNIER, convoquée par M. Philippe VEYSSIERE, maire.

Étaient présents : Philippe VEYSSIERE, Marc ROUSSEAU, Liberté BESLE, Luc LE-HUU, Anne-Lise DEHEE, Clara TOMASINI, Gaspard CHEMIN, Josiane PETIT et Thomas LEROUX.

Absents excusés : Simon CANE pouvoir à Marc ROUSSEAU
Agathe LODI pouvoir à Liberté BESLE.

Secrétaire de séance : Liberté BESLE

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 aout 2026 est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement du compte à terme
- ONF : Etat d'assiette 2027
- Questions diverses

1. RENOUVELLEMENT DU COMPTE A TERME :

Monsieur le maire nous explique que la commune a placé 200 000€ sur un compte à terme de courte durée qui arrivait à échéance le 19 août 2026. Intérêts rapportés : 1 070€. Il faut donc délibérer sur son renouvellement.

Il nous propose de replacer 300 000€ à court terme soit 4 mois ainsi l'échéance correspondra à la fin d'année civile et à la préparation du budget 2027. Nous pourrions ainsi disposer de l'argent si nécessaire ou au contraire décider de le placer à plus long terme. Les taux nominaux d'intérêt s'échelonnent entre 2,21% pour un placement à 1 mois à 2,70% pour un placement à 12 mois. Le taux de rémunération proposé pour le mois d'aout 2026 était de 2.43% pour 4 mois.

Le taux applicable au mois de septembre 2026 n'étant pas encore connu à la date de la présente délibération, le Conseil municipal est invité à autoriser le renouvellement du compte à terme pour une durée de 4 mois, au taux proposé au moment de la souscription.

POUR : 11 voix.
Adopté à l'unanimité.

2. ONF : ETAT D'ASSIETTE 2027 :

Monsieur le maire nous indique que cet état concerne les affouages et plus précisément les unités de gestion 9 et 15 pour faire des cloisonnements. Cela représente environ 100 m³ de bois de chauffage qui seront vendus 5 € le stère comme délibéré précédemment. Pour rappel, les cloisonnements sont de lignes de coupes de 4 m de large perpendiculaires aux lignes qui recoupent les chemins forestiers. Ceux-ci permettent l'accès des engins forestiers et des secours aux parcelles de forêt.

POUR : 11 voix.
Adopté à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES :

Gazette

Madame Clara TOMASINI distribue la gazette n°2 d'Asquins pour dernière relecture par le conseil municipal. Elle sera imprimée lundi 7 et sera distribuée mardi 8 septembre. Nous avons beaucoup d'informations à faire passer, et pas de place pour une présentation des associations du village cette fois-ci. Afin de ne pas retarder la publication de la gazette, les ateliers à la date non encore fixée seront annoncés par voie d'affichage.

Noble Terre

Madame Clara TOMASINI nous annonce aussi qu'il y aura le 22 septembre à 18h30 à la salle des fêtes une réunion d'information publique sur la parcelle de Noble Terre confiée au Conservatoire des Espaces naturels. Le 27 septembre un chantier participatif sera proposé aux habitants pour découvrir et ouvrir cette parcelle afin de restaurer la pelouse sèche.

Fleurissement

Madame Anne-Lise DEHÉE nous indique qu'après une première rencontre avec 2 habitantes à propos du fleurissement du village, un atelier de semis aura lieu en novembre. L'idée est de commencer la végétalisation et l'embellissement du village en prenant modèle sur la rue de la Chardenaude ou de la rue du Four à l'entretien partagé entre les habitants et la commune. Les habitants seront invités à semer sur leur trottoir, devant leur porte etc..

Mesdames Clara TOMASINI, Josiane PETIT et Liberté BESLE sont intéressées par ce projet. Monsieur le maire propose que plusieurs réunions soient organisées et ouvertes aux habitants pour mettre en place cet atelier de semis.

Comptes rendus

Monsieur Thomas LEROUX demande pourquoi les modifications qu'il avait demandées au compte-rendu du conseil du 9 juillet n'ont pas été faites. Madame Liberté BESLE et monsieur le maire lui répondent que c'est parce qu'elles sont arrivées par mail après la validation du compte-rendu du conseil du 9 juillet en conseil du 4 août 2026. Il n'y a pas de problème pour qu'elles soient prises en compte lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Thomas LEROUX demande s'il serait possible d'avoir un retour sur le budget du spectacle Unruhe pour lequel l'association Oh ! Darling a obtenu une subvention de la mairie de 500€.

Monsieur le maire indique qu'il demandera cela à l'association pour le prochain conseil.

Fontaine "Sous l'Orme"

Madame Josiane PETIT demande si l'eau de la fontaine sous l'orme vient du réseau d'eau potable; Monsieur Marc ROUSSEAU le lui confirme.

Moutier

Madame Josiane PETIT demande si l'on pourrait commencer à débarrasser le Moutier des véhicules gênants. Monsieur le maire lui dit qu'il posera des mots sur les dits véhicules pour demander à ce qu'ils soient enlevés.

Ecoles

Madame Liberté BESLE indique que le projet de SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) avance doucement et qu'une réunion du comité des fêtes se tiendra mardi 8 septembre pour faire un bilan des fêtes de l'été et pour se constituer en association.

Micro-crèche

Monsieur le maire nous indique que le projet de micro crèche est dans l'attente de la décision du contrôle de légalité sur les conventions avec la CCAVM.

Gens du voyage

Monsieur le maire revient sur la présence des gens du voyage cet été. Les premières caravanes se sont installées car la barrière du Pâtis n'a pas été refermée un soir. Cette famille vient régulièrement à Asquins en été.

La commune s'est retrouvée débordée par l'installation du deuxième groupe de 30 caravanes. Notre commune n'est pas équipée pour recevoir autant de monde d'un coup. Cela pose des problèmes de sécurité, notamment au niveau des branchements électriques, de gestion de l'eau et des déchets.

Les familles ont payé un écot correspondant à leur consommation d'électricité et d'eau. Monsieur le maire nous rappelle l'histoire de ce peuple qui subit depuis longtemps des discriminations et du racisme alors qu'il ne représente que 300 à 400 000 personnes en France. Leur mode de vie itinérant et leur culture sont protégées par les droits de l'homme. Depuis la loi Besson il existe une obligation de construction d'aires d'accueil et cette compétence revient à la CCAVM.

Monsieur le maire constate que dans un groupe, il n'y a pas que des gens corrects et qu'il est difficile de gérer les débordements. Pour cette raison, il faut que l'on se prépare pour l'été prochain afin d'accueillir si cela s'avère nécessaire un nombre réduit de caravanes dans de bonnes conditions pour les villageois et les gens du voyage. Monsieur le maire y travaillera avec la commission « accueil gens du voyage » dont il fait partie à la CCAVM. Un atelier sera mis en place au sein de la commune pour trouver des solutions d'accueil.

Madame Clara TOMASINI remarque que l'accueil des gens du voyage nécessite des engagements en termes de matériel (sanitaires, gestion des déchets, etc..) et de temps de travail du personnel municipal, notamment au camping, qu'il faut bien intégrer quand on prend une décision d'accueil.

Travaux en cours

Le logement du 81 grande Rue sera bientôt achevé et une visite publique est prévue le samedi 3 octobre de 10 à 12h. Le prochain chantier de la commune concernera la salle des fêtes. Le bâtiment a des problèmes de toiture et de structure.

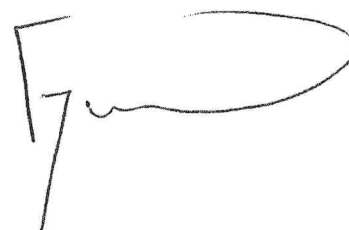
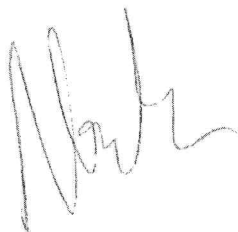
Le monte-personne devrait être opérationnel fin octobre.

Luc LE HUU demande si le projet de citerne incendie avance. Monsieur le maire répond que l'on est en attente de la réponse de monsieur Jean-Pascal PICARD concernant l'échange entre la parcelle où la commune aimerait installer la citerne sur le chemin de St Jacques et une autre parcelle appartenant à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

La Secrétaire de séance :
Madame Liberté BESLE

Le Maire :
Monsieur Philippe VEYSSIERE



Questions du public :

Madame Sylvie PICARD demande : s'il ne serait pas temps d'enlever la gerbe du 8 mai du monument aux morts. Où sont passées les bouteilles de protoxyde d'azote qu'elle avait ramassées au bout du pont.

Monsieur le maire répond qu'il demandera aux cantonniers d'enlever la gerbe et que les bouteilles sont rangées en sécurité car il ne savait pas où les jeter.

Madame PICARD revient sur la réunion fleurissement qui a eu lieu en juillet. Elle était seule habitante. Elle tient à dire qu'avant d'avoir le projet de fleurir il faut simplement que les trottoirs soient propres. Il faut savoir quels sont les moyens et les objectifs de la commune avant de lancer l'action. Le conseil lui répond qu'il y aura d'autres dates de rencontre avec les habitants et que ce sera l'occasion de définir les objectifs et les moyens de cet atelier.

Monsieur Vincent PICARD signale qu'une de ses parcelles a été ouverte quand les gens du voyage étaient présents et qu'une mare a été polluée alors que celle-ci est protégée. Par ailleurs il a retrouvé des canettes dans ses prés, mettant en danger la santé de ses vaches. Les agriculteurs font des efforts alors il faut que la population en fasse aussi. Il faut nettoyer les alentours du camp des gens du voyage.

Madame Brigitte ROBLIN signale des problèmes récurrents avec certains propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal devant sa porte d'entrée.

Madame Brigitte ROUSSEAU revient sur le fait que Maud MAURIN, secrétaire de mairie, était seule au camping le soir, pendant que les gens du voyage étaient là et que certaines personnes ont posé des difficultés. Un soutien de la part du conseil aurait été bienvenu.

Marc ROUSSEAU et Philippe VEYSSIERE répondent que Maud leur a fait part d'incidents mais pas le soir en particulier. Effectivement ils se sont rendus sur place en journée mais pas le soir.

Madame Mauricette ROUSSEAU fait part de ses problèmes récurrents de bruits émis par son voisin qui scie du bois à côté de chez elle. Elle demande une nouvelle intervention du maire pour faire stopper ces nuisances et va aller plus loin pour faire respecter ses droits. Monsieur le maire lui dit qu'il réitérera sa demande de respecter le droit.

Madame Charlotte CRENON signale qu'il y a eu des problèmes de bruit de personnes qui rentrent de soirée et demande si un travail de prévention ne pourrait pas être engagé par le comité des fêtes et d'autres associations. Madame Clara TOMASINI répond que le sujet sera abordé en comité des fêtes.

Madame Marilyne LABARRIERE revient sur les arbres qui sont tombés dans la Cure se demandant si cela ne va poser des problèmes d'inondations cet hiver. Elle signale aussi que le deuxième saule situé vers le lavoir de la route nationale est complètement sec.

Monsieur le Maire répond qu'il a demandé l'avis du Parc du Morvan. Madame Clara TOMASINI dit que le Parc encourage à laisser les embâcles pour ralentir le cours de la rivière afin que le sol se gorge d'eau et restitue la fraîcheur et l'humidité en été, sauf danger avéré pour les ouvrages d'art (notamment le pont). Une visite d'Aude PELICHET, spécialiste rivières au Parc du Morvan, est prévue en octobre. Elle permettra de déterminer s'il vaut mieux laisser ou retirer les arbres.

Concernant le saule, il se situe sur une propriété privée, c'est donc au propriétaire de faire le nécessaire.

Madame LABARRIERE demande s'il serait possible concernant le projet de crèche de prévoir un projet modulable qui pourrait ensuite devenir un lieu d'accueil pour les personnes âgées si jamais il n'y avait plus d'enfants à accueillir.

Monsieur le maire répond que les projets ne répondent pas du tout aux mêmes normes. Un projet d'accueil des personnes âgées est à réfléchir mais pas dans les mêmes locaux.

Madame Claudine FAUVÉ demande quand les trous de la rue de la Tuilerie et de la Grande Rue seront rebouchés. Monsieur le maire répond que dans le cadre du partenariat avec la CCAVM qui subventionne tous les ans la moitié des travaux de voirie, ces réparations seront faites dans la semaine du 21 septembre.

Madame Brigitte ROUSSEAU signale qu'il y a beaucoup trop de cartons dans le compost municipal. Il faudrait refaire un panneau expliquant ce que l'on peut mettre dans le compost.

FIN

Mairie d'ASQUINS



**LISTE RECAPITULATIVE
DES DELIBERATIONS**

de la séance du
jeudi 1^{er} octobre 2026

NUMERO	OBJET	RESULTAT DU VOTE
2026-65	Avenant n°1 – lot n°7 'menuiserie intérieure' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue	APPROUVEE
2026-66	Avenant n°2 – lot n°7 'menuiserie intérieure' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue	APPROUVEE
2026-67	CCAVM – demande de fonds de concours pour des travaux de voirie	APPROUVEE

*Conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, sera arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et la secrétaire.